

COMITE REGIONAL TENNIS LIEGE
Maison des Sports
Rue des Prémontrés, 12 4000 LIEGE
Tél : 04/237.91.24 ou 25 Fax : 04/222.90.51
E-Mail : secretariat@aftliege.net
Site : www.aftliege.net

SAISON 2018

INSTRUCTIONS ARBITRES et JUGES-ARBITRES – CARTE ANNUELLE DE PRESTATIONS

La carte annuelle de prestations (fichier Excel) doit être téléchargée sur notre site www.aftliege.net dans la rubrique « Informations - Arbitrage – Documents »

Voici la procédure :

Dans la rubrique « Arbitrage », vous trouverez le document (carte annuelle de prestations) sous format Excel.

Vous devez l'enregistrer sous (par exemple, Mes documents, une clé usb....)

Remplir ce document de la manière suivante :

- Pour tous les officiels :

- Date : pour les tournois, reprendre le numéro de semaine ou la date du lundi du tournoi
- Club : indiquer le Club organisateur
- Type d'épreuve : indiquer "tournoi" ou "interclubs"

- Pour les prestations d'arbitre, indiquer dans "prestations" :

- le nombre total de matches arbitrés SUR LA CHAISE (inutile de mentionner le nom des joueurs et les catégories)
(NOTE: les prestations "Standby", c.à.d. effectuées depuis le bord du terrain, la terrasse, NE comptent PAS)
(FACULTATIF: -si parmi ces matches, vous avez arbitré des M1 ou D1, en indiquer le nombre dans la 2° colonne)
- indiquer le nom du juge-arbitre dans la dernière colonne.

- Pour les prestations de juge-arbitre :

- Si vous avez officié en tant que juge-arbitre principal, indiquer « JAR » dans "prestations" et donc votre nom dans la dernière colonne
- Si vous avez officié en tant que juge-arbitre adjoint, indiquer « JAD » dans "prestations" et le nom du JA principal dans la dernière colonne

Lorsque votre carte est ainsi complétée, vous devrez la renommer comme suit :

Prestations – année – prénom – nom – (exemple : Prestations 2013 Marc Dumont)

Et l'envoyer par e-mail : secretariat@aftliege.net pour le **30 SEPTEMBRE au plus tard.**

N.B.: DORENAVANT, POUR LES PRESTATIONS D'ARBITRE DE CHAISE:

Toutes les feuilles de matches doivent être rentrées au secrétariat max. 8 jours après la journée d'IC / la fin du tournoi

→ les matches pour lesquels la feuille de match est rentrée plus tard NE compteront PAS pour les prestations annuelles (min. 5 matches)

→ les matches pour lesquels la feuille de match n'est pas rentrée NE compteront PAS pour les prestations annuelles (min. 5 matches)

Meilleures salutations sportives,

Le secrétariat régional.